

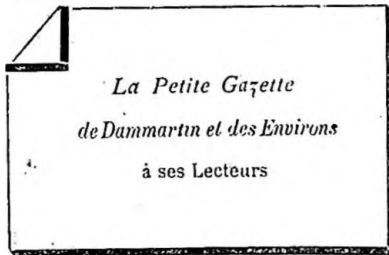
PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués,
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes Un an..... 3 fr.	BUREAU ET RÉDACTION <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> A DAMMARTIN-EN-GOËLE ANNONCES la ligne 20 cent	Paris et les autres départements Un an..... 3 fr. 50
--	---	---



ÉCHOS DE LA SEMAINE

24 Décembre — Un incendie considérable détruit le Colisée de Chicago, la plus grande construction couverte du monde entier. On compte 9 morts et 40 blessés.

25 Décembre — Une collision se produit sur la ligne de Marseille à Lyon, près de la gare du Péage du Roussillon, entre Valence et Vienne. Le train rapide n° 20 demeuré en détresse par suite de la rupture de son frein, est tamponné par l'express n° 10 qui le suivait à une distance de 2 kilomètres. On compte trois morts et quatorze blessés.

— Bagarre sanglante à Cherbourg, entre militaires et civils. Deux soldats d'infanterie de marine sont grièvement blessés.

26 Décembre — Election législative dans l'Ille-et-Vilaine, M. Hervoches, républicain est élu.

27 décembre. — Le gouvernement anglais s'émue vivement des conoes-

sion accordées à la Russie par le gouvernement du céleste empire. On parle d'une ultimatum qui aurait été remis au roi de Corée, par M. Jordan, conseiller général de la Grande-Bretagne.

28 décembre. — Un important mouvement diplomatique est préparé au ministère des affaires étrangères et soumis à la signature de M. le Président de la République.

29 décembre. — M. Léon Carvalho, directeur de l'Opéra comique, succombe à une congestion cérébrale dont il avait été frappé il y a quelques jours.

— M. Pollain, directeur général des douanes, est nommé aux fonctions de gouverneur de la Banque de France.

30 Décembre — Le jury de la Seine appelé à rendre son verdict dans le nouveau procès de Panama, répond négativement à toutes les questions qui lui sont posées. Tous les accusés présents y compris Arton, sont acquittés.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nous apprenons que M. Bouyard chef d'institution à Dammartin, ou il exerce depuis l'année 1859; avec une paternelle sollicitude et un infatigable dévouement, les délicates fonctions d'éducateur de la jeunesse, se prépare à prendre une retraite aussi pénible-

ment acquise, que justement méritée.

M. Boujard sortait de l'Institution Fleury, à Lagny, lorsque plein d'ardeur et de jeunesse; il fit ses débuts à Dammartin, où grâce à son expérience et à de solides connaissances pédagogiques, il ne tarda pas à réunir dans l'établissement qu'il y avait repris de M. Bertrand, un grand nombre d'élèves qui, pour la plupart, surent profiter des excellentes leçons du maître.

Un certain nombre de bons élèves, quoique moins nombreux, dans ces dernières années, donnèrent encore, une légitime satisfaction à leur excellent maître, qui, au cours de son long et laborieux exercice, fut puissamment secondé, pour les soins minutieux de l'intérieur, par Madame Boujard, sa digne et très estimable collaboratrice.

Malheureusement, la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire a été un arrêt de mort pour les petits établissements d'enseignement secondaire, et c'est ce fatal contre-coup qu'a subi, malgré son héroïque résistance, l'établissement que l'honorable M. Boujard a dirigé avec succès pendant trente huit ans.

SAINT-MARD

Le nommé Laruelle François Denis, scieur de long, âgé de 33 ans, déjà quatre fois condamné, n'a pas beaucoup le respect de l'autorité, et c'est pour avoir été inconvenant à l'égard du garde-champêtre de la commune, qui lui demandait ses papiers, qu'il a été traduit récemment devant le tribunal correctionnel de Meaux qui l'a gratifié de 48 heures de prison.

LE MESNIL-AMELOT

Une condamnation à six jours de prison et 50 francs d'amende a été prononcée ces jours derniers par le

tribunal correctionnel de Meaux contre le nommé Bassat Clément, né à La Tour d'Auvergne, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme), pour port d'engins prohibés. Il a été pris par le garde Landrieux le 3 Décembre dernier sur le territoire du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne), mais comme il était muni d'un certificat de travail, cet aventurier n'a pu être arrêté. Il en a profité pour disparaître et se faire condamner par défaut.

Le *Briard et l'Indépendant* publient à la date du 27 Décembre, et sans aucun commentaire, la lettre suivante adressée par M. Derveley, député de l'arrondissement de Meaux, à M. le Maire du Mesnil-Amelot.

Paris le 27 décembre 1897.

Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 23 courant par laquelle vous me priez de vouloir bien participer pécuniairement à la réalisation du projet de distribution d'eau dans votre commune.

J'ai réussi, vous le savez, en ma qualité de rapporteur de cette question au Conseil général, à vous faire accorder par le département une subvention de 1500 fr. Cette somme ne suffit pas, dites-vous, et vous me demandez de paver à cette insuffisance par un don personnel. Je suis très flatté, je vous l'avoue, de cette délicate attention. Mais vous ignorez sans doute que je suis le représentant de 154 communes qui ont toutes droit de ma part à la même sollicitude. Si j'accédais à votre désir, je créerais un précédent qui m'exposerait à recevoir demain, pour d'autres travaux communaux, des sollicitations de même nature, aussi intéressantes que la vôtre et auxquelles il me serait matériellement impossible de faire face.

Ma bourse, M. le Maire, a toujours été ouverte à toutes les œuvres de charité ou de bienfaisance et mon titre de membre honoraire, depuis plusieurs années déjà, de votre société de secours-mutuels, en est une preuve évidente. Mais je ne puis aller au delà dans mes libéralités et vous en exprime mes sincères regrets.

Je crois devoir vous informer en outre, que je compte poser à nouveau ma candidature aux très prochaines élections législatives, Or, je considère, qu'à la veille de solliciter les voix des électeurs, il est de la dignité de tout candidat qui respecte le suffrage universel, de ne pas se livrer à des largesses qui pourraient ne pas paraître suffisamment désintéressées.

Veuillez avec tous mes regrets, M. le Maire, agréer l'assurance de mes sentiments entièrement dévoués.

DERVELEY

Dernière Heure

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la note suivante :

« La municipalité du Mesnil-Amelot ayant cru devoir faire appel aux personnes riches et généreuses pour l'aider à réaliser son projet de distribution publique d'eau a reçu, de M. Gaston Menier, 1000 francs et de M. Fernand Labour, 100 francs. »

« Elle adresse tous ses remerciements aux généreux donateurs. »

VINANTES

M. Dusloq maire de la commune de Vinantes, fidèle à une bienfaisante tradition, a fait distribuer 250 fagots aux pauvres de la commune.

De plus, afin d'encourager la fréquentation scolaire, des chaussures d'hiver ont été distribuées à tous les enfants nécessiteux. Inutile de dire que fagots et chaussures ont été les bienvenus auprès des familles qui savent apprécier combien sont grandes la générosité et la bienveillance de leur maire à leur égard,

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Nanteuil-le-Haudouin

Van Boven Henri, 28 ans, aubergiste à Fontaine-les-Corps-Nuds, contravention à la loi sur l'ivresse, pour avoir donné à boire à des individus en état d'ivresse 3 fr. d'amende et frais.

Vavasseur Paul, 20 ans, cressonnier à Nanteuil-le-Haudouin, violences légères. 1 journée de travail et frais.

Senec Lucien, 20 ans, charrotier à Boissy-Fresnoy, défaut de guides. 1 fr. d'amende.

SERVICE DES AUTOMOBILES

Le *Publicateur* reçoit la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Publicateur*

Ma modeste personnalité ayant été mise en avant dans votre estimable journal du 25 courant, permettez-moi de solliciter de votre bienveillance l'hospitalité des colonnes du *Publicateur*.

L'inauguration des automobiles paraît longue. D'accord ! Permettez-moi de rassurer à ce sujet, vos nombreux lecteurs, même ceux dont la « bonhomme Noël » doit réaliser toutes les espérances, quelles qu'elles soient.

Nos voitures sont absolument prêtes, notre tracé établi, nos points d'arrêt désignés sur Melun, Coulommiers, Dammartin. Mais persuadés qu'il restait encore une lacune à combler, nous avons voulu (à cet effet, je suis venu ici depuis un mois, nous avons voulu, dis-je nous rendre compte s'il n'était pas possible de créer un service prenant et reconduisant de la gare à domicile, et vice-versa, vos concitoyens. Ce service, afin d'être bien fait, de bien fonctionner et de répondre aux besoins généraux, méritait quelques études.

Grâce au concours de nombreuses personnalités, nous pensons être bien près de notre but et pouvoir, d'ici très peu de temps, dire avec vous : « Bonhomme Noël, tu nous a ramené l'automobile. »

Veuillez agréer, etc...

Ch. DELAUNAY.

Contrôleur de la Compagnie générale des Omnibus-automobiles, 21, rue Neuve, Meaux

Voltaire et Rousseau

Nous empruntons à notre aimable confrère de l'*Écho du Valois*, le texte du procès-verbal d'ouverture des sarcophages de J.-J. Rousseau et de Voltaire :

Ce jour d'hui, dix-huit décembre mil-huit-cent-quatre-vingt-dix-sept, les membres de la commission nommée par M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts :

MM. Ernest Hamel, sénateur, président ; Georges Berger, député ; Pascal, inspecteur général des beaux-arts ; Le Deschault, architecte du Panthéon ; Grand-Carteret, homme de lettres ; Auguste Castellant, adjoint à la Commission ;

En présence de MM. Roujon, directeur des beaux-arts, représentant le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts ; Ragué, conservateur du Panthéon, et Berthelot, commissaire de police du cinquième arrondissement ;

De M. Lardy, ministre plénipotentiaire de la Suisse ; de M. Berthelot, sénateur, membre de l'Académie des Sciences ; de M. Claretie, de l'Académie française ; de M. Charles Monod, membre de l'Académie de médecine ; de M. Louis Monod, docteur médecin ; de MM. Julien Ponsin et Adolphe Badin, délégués de Montmorency, des représentants de la presse et de nombreuses notabilités parisiennes : se sont réunis, à deux heures de relevée, au Panthéon, et sont immédiatement descendus dans la crypte, à l'extrémité de laquelle se trouvent, dans la partie Nord, le sarcophage de J. J. Rousseau, et dans la partie Sud, le sarcophage de Voltaire, où ils avaient été placés, Voltaire en 1791, et J.-J. Rousseau en 1794.

À deux heures vingt minutes, il a été procédé à l'enlèvement du sarcophage de Voltaire.

Nous avons constaté la présence du cercueil tel qu'il est décrit dans les procès-verbaux officiels du 24 décembre 1821 et du 4 septembre 1830. Le cercueil ouvert, est apparu un couvercle convexe peu épais en bois blanc. Le couvercle ayant été soulevé, nous avons trouvé le squelette de Voltaire légèrement désagrégé, et dont le crâne est absolument conforme au buste du sculpteur Pigalle.

La même opération ayant été faite pour le sarcophage de Jean-Jacques Rousseau, est apparu un cercueil en plomb portant, gravé dans l'épaisseur du plomb, sur le plat cette inscription :

Hic jacent ossa Joannis Jacobi Rousseau 1778.

Le premier cercueil en plomb ouvert, est apparu un second cercueil en chêne de forte épaisseur, sur le plat duquel se trouvaient deux plaques de plomb répétant l'inscription en français et en latin, gravée sur le premier cercueil.

Ce second cercueil en contenait un troisième en plomb où reposait le squelette de J.-J. Rousseau en parfait état de conservation, les bras croisés sur la poitrine, la tête légèrement inclinée à gauche, comme un homme endormi. Il était couché sur le linceul encore reconnaissable. Le crâne était intact, sans aucune trace de perforation ni de fracture.

Après la visite de toutes les personnes présentes et des représentants de la presse autour des cercueils ouverts, les deux cercueils ont été refermés et scellés par les soins de M. Le Deschault, architecte du Panthéon, le concierge du Panthéon, M. Rigaut, ayant été choisi comme gardien des scellés.

Cette double opération terminée à cinq heures de relevée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal.

Paris, le 18 décembre 1897.

Ont signé : ERNEST HAMEL, GEORGES BERGER, J. L. PASCAL, E. LEDESCHULT, J. GRAND-CARTERET, A. CASTELLANT.

MOUSSY-LE-VIEUX

*L'église et les Sépultures
des anciens Seigneurs de Moussy
Suite (*)*

Le 10 Prairial an II, il fut arrêté en séance du Conseil général de la commune de Moussy-le-Vieux, que le citoyen Pierre Gamache préparerait dans le courant de la décade, la place pour être inscrit au frontispice du temple de l'Éternel : *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* On convint que le prix de cet ouvrage serait payé par la commune et que le citoyen Martin, agent national, serait chargé de faire les lettres, aux mêmes conditions, ainsi qu'à la maison commune où il serait préparé une place pour mettre ces mots : *Maison commune.*

Le 13 Prairial suivant, il fut présenté un programme pour l'exécution de la fête du décade ou de l'Être suprême, qui devait être célébrée le 20 Prairial.

Les commissaires chargés des préparatifs de cette solennité furent les citoyens Thimoléon et Charles de Cossé ; Martin, agent national, Charles Chenet, Berson, qui voulurent bien accepter de diriger la marche du cortège et de la force armée.

Le 1^{er} Thermidor, le maire de la commune de Moussy-le-Vieux rappela à l'assemblée municipale que d'après le procès-verbal de la séance du 10 Messidor, il avait été présenté une demande de certificat de civisme, par le citoyen Claude Louis Duchesne, secrétaire-greffier de la commune, né à Paris et âgé

de cinquante-trois ans, ci-devant ministre du culte catholique en la même commune de Moussy-le-Vieux, dans laquelle il résidait depuis plus de quinze ans. L'assemblée désirant prendre toutes les informations nécessaires sur le civisme du citoyen Duchesne, renvoya la demande à son comité de surveillance qui l'accueillit favorablement et autorisa la remise du certificat qui mentionne ainsi le signalement du citoyen Duchesne : « Taille, cinq pieds deux pouces, portant perruque, sourcils châtains, yeux gris, nez gros, visage et menton ronds. »

Le 20 Fructidor, le citoyen Perrault huissier-audencier du district de Meaux, se présenta devant les citoyens de la commune de Moussy-le-Vieux, assemblés dans le temple, pour entendre la lecture des lois et là, proclama à haute et intelligible voix la confiscation des biens appartenant à Joseph Durney, condamné à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire de Moussy-le-Vieux.

Le premier jour des sans culotides an 2, les officiers municipaux et les membres du Conseil général prirent la résolution de remédier de leur mieux au mauvais état de la couverture de la ci-devant église, tant à la nef et au chœur qu'au clocher. Ils se firent accompagner dans cette visite par le citoyen Michel Martin, couvreur, qui fit un devis portant à 359 livres 10 sols, la prévision de la dépense de cette réparation. La municipalité insista auprès de l'administration afin que des ordres fussent donnés en vue de ne pas différer ce travail, estimant qu'un retard pouvait causer la perte « de la ci-devant église et de plus de l'horloge qui est de la plus grande nécessité dans une commune. »

Le 16 Nivôse an 3, les administrateurs du district de Meaux, accordèrent au citoyen Duchesne, ci-devant curé de Moussy-le-Vieux, exerçant alors ses fonctions de secrétaire-greffier de la municipalité dudit Moussy-le-Vieux, un certificat constatant que le citoyen Duchesne mène une conduite paisible qu'il a fait preuve de civisme, qu'il est incapable de prendre part aux agitations du fanatisme et que sous ces rapports, il est dans l'exception prononcée par l'art. 7 de l'arrêté du représentant du peuple, Guillemardet, du 4 du présent mois.

(à suivre) E. L.

(*) Voir le n. 387 de la *Petite Gazette*.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

(Suite *)

Thibaut III seigneur de Nanteuil est cité dans diverses chartes des années 1150, 1153, 1166, 1177 et 1179. Il ne fit dit Carlier, rien de mémorable pendant qu'il possédait la terre de Nanteuil.

Les titres du même temps, poursuit le même auteur, font mention de plusieurs particuliers qui prenaient le nom de Nanteuil, sans appartenir en aucune façon à la famille des seigneurs du lieu ; tel : Vital de Nanteuil, prêtre du lieu ; Adam de Nanteuil surnommé le sénéchal ; Raoul de Nanteuil, dit le Gras ; Guy de Nanteuil dit Pamel, dont les noms sont cités dans deux actes de 1153.

En 1157, Manasses II évêque de Meaux, qui possédait la cure de Silly (6) la donna, avec les biens qui en dépendaient, au prieuré de Nanteuil, transmit aux religieux la présentation à la cure et abandonna aussi les droits que l'archidiacre et lui pouvaient exercer à Nanteuil (7). Il mit pour condition qu'un service anniversaire se-

rait célébré après sa mort, dans l'église du prieuré de Nanteuil (8).

Il y avait à Baron (9) un prieuré de Saint-Samson qui avait été fondé en 1097, par Mathilde, abbesse de Chelles (10), et qui vers l'an 1100 fut donné par Hubert évêque de Senlis, à l'abbaye de Cluny. Cet établissement, d'après Carlier, forma une dépendance du prieuré de Nanteuil, mais ayant été détruit par un incendie, Pierre le vénérable, abbé de Cluny, le fit réédifier et le donna une seconde fois au prieuré de Nanteuil, par acte de l'an 1140 (11). Cette donation fut confirmée en 1176 par Hubert, grand prieur de l'abbaye de Cluny, et par toute la communauté (12).

Le prieuré de Grandchamp, situé sur la paroisse de Tancrou, formait depuis longtemps une dépendance de l'abbaye de Cluny. En 1173, suivant Carlier, ou en 1176, suivant Toussaint du Plessis, Raoul de Souillac, abbé de Cluny, soumit ce prieuré à l'église Notre-Dame de Nanteuil. Cette réunion fut confirmée par Guillaume archevêque de Sens et légat du Saint-Siège en 1176 (13).

On peut rapporter au même temps l'origine des droits qu'avaient anciennement les religieux de Nanteuil au village de Saint-Maximin, près de Saint-Leu-d'Esserent. Ils nommaient à la cure alternativement avec l'évêque diocésain (14).

(à suivre) E. L.

- (*) Voir le n. 456, de la *Petite Gazette*.
 6. Silly-le-Long, canton de Nanteuil-le-Haudouin.
 7. Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, t. 1, p. 121 et t. 2, p. 15.
 8. Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 401.
 9. Village du canton de Nanteuil-le-Haudouin.
 10. Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, t. 1, p. 122 et t. 2, p. 15.

11. Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, t. 2, p. 36.

12. Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, t. 2, p. 61.

13. Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Égl. de Meaux*, t. 1, p. 122 et t. 2, p. 62 et 63.

14. Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 401.

FAITS DIVERS

Parapluies.

Le parapluie remonte, paraît-il à une époque respectable.

Au siècle dernier, il y avait à Paris une corporation de porteurs de *parapluies publics*. La police avait encouragé, en 1769, cette industrie qui nous semble bizarre — mais qui ne serait pas toujours sans à propos, de nos jours encore — sous prétexte de « fournir une commodité de plus aux parisiens, et aux portefaix, une facilité de gagner leur vie ».

Les porteurs de parapluies publics étaient inscrits sur un registre *ad hoc* tenu par la Sûreté du temps. Quant aux parapluies, ils devaient être en taffetas vert — couleur d'espérance pour annoncer sans doute le beau temps.

CONSEILS UTILES — Aux cyclistes!

Tous les corps gras, quels qu'ils soient, forment combouis, surtout sur la chaîne de la bicyclette, lorsque celle-ci a roulé sur une route poussiéreuse. Un moyen qui réussit très bien est le suivant : la chaîne étant parfaitement nettoyée au pétrole et sèche, on la frotte en tous sens avec de la bougie. On obtient ainsi un roulement excessivement doux, et la chaîne est toujours brillante. En route, on peut facilement renouveler ce graissage sec.

Pour le graissage des billes et moyeux on se sert d'huile lourde de houille rectifiée, qu'on peut se procurer à bon

marché chez les marchands de produits chimiques. Cette huile encrasset très peu

—o—

DROITS FÉODAUX

Droit d'herbage. — Servait à désigner dans les anciennes coutumes, tantôt un droit féodal ou, dans certains cas un privilège accordé aux paysans. Le droit d'herbage exercé par le seigneur autorisait celui-ci à choisir en nombre déterminé, les plus beaux animaux dans les troupeaux qui paissaient sur ses domaines. Le même droit d'herbage concédé aux vassaux, autorisait ces derniers à aller couper l'herbe d'un pré ou d'y mener paître leurs troupeaux. Les forestiers, dit l'auteur du dictionnaire des institutions de la France jouissaient ordinairement du droit d'herbage.

Droit de Fumage. — Le droit de fumage se levait, en certain pays sur ceux qui faisaient feu ou fumée. Le *fumage* avait beaucoup d'analogie avec le *sonage*. Ce droit était encore perçu par quelques seigneurs du XVIII^e siècle.

Doublage. — Droit qui consistait en une double redevance due au seigneur dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il était armé chevalier, ou lorsqu'il mariait l'une de ses filles.

Chevrotage. — Droit payé au seigneur, dans quelques contrées pour laisser paître les chèvres.

Gambage. — Droit que payaient les brasseurs et qui variait suivant les contrées.



Le comble de la ferveur pour un membre de la *Société contre l'abus du tabac* :

Empêcher de fumer... un champ?

—o—

Trop de bonté dans les parents
Cause la perte des enfants.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE

E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

AVIS Underwood and Son Limited
négociants en pailles et fourrages
comprimés. Brentford docks LONDRES
succursales en France à CALAIS, DUNKER-
QUE, BOURBOURG, SOISSONS, sont acheteurs
de pailles et fourrages de toutes sortes et
envoient au producteur pour les lots impor-
tants leurs presses et batteuses construites
avec les derniers perfectionnements.

Adresser la correspondance au bureau
principal à Calais.

ACHILLE OFFROY

à DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

BICYCLETTES, TANDEMS
et fauteuils roulants PEUGEOT

PEUGEOT La grande Marque Nationale
en vue de se mettre à la por-
tée de tous les acheteurs vient de créer une
bicyclette routière absolument garantie com-
me solidité, rigidité, et contre tout vice de
construction pouvant porter le poids de
110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson
pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs
au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires
compris.

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des Sociétés du Nord et de l'Est

ANTHRACITES

FORGES LAZARUS de Premier Choix
Briquettes pleines & perforées
Grilles en fer, Meubles de Jardin

GROS — 1/2 GROS

PRIME musicale gratuite

PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE

Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre
adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-
Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis
et franco, un joli morceau de musique pour
piano.

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an. 6 fr. ; Six mois 3 fr.

Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY

L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse Gailletterie française, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras,
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80

Gailletin de même qualité 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes 1^{er} chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). 2.80

Coke de gaz n° 0. l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de
1,000 kil, au chan-
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.10

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^m65 1^m80 2^m10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits, Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60

Seaux d'écurie, — — 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant : F. LEMARIE

Imp. E. Lenarié à Dammartin